

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des CFA,

L'ouverture de la mobilité européenne aux jeunes constitue un outil pédagogique important pour développer l'autonomie des jeunes et leur ouverture à d'autres cultures professionnelles.

Dans ce contexte, le Conseil Régional encourage la mobilité européenne en faveur des apprentis et étudie la possibilité de vous proposer d'adhérer à un dispositif qui a pour finalité d'offrir aux apprentis l'opportunité d'effectuer un stage professionnel de 2 à 3 semaines dans une entreprise d'un pays de l'Union Européenne.

Ce dispositif ayant pour nom ESCALE (Echanges Savoir-Faire et Culture et Apprentissage des Langues en Europe) s'appuie sur un cofinancement du programme européen Erasmus + dédié à l'Education et la Formation et notamment à la mobilité à des fins d'apprentissage. Pour cela, au regard des projets de mobilité qui seront collectés, **une demande de fonds sera sollicitée auprès de l'agence gestionnaire du programme Erasmus + dans le cadre de l'appel à propositions 2023 par la Région Grand Est pour le compte de CFA souhaitant devenir partenaires du dispositif.**

Les principales caractéristiques du dispositif sont les suivantes :

- Il s'agit **d'un dispositif d'aide à la mobilité européenne à l'attention des apprentis inscrits dans une formation de niveaux 3 et 4 (anciennement niveaux 5 et 4) effectuant un stage professionnel de 2 à 3 semaines (10 à 15 jours ouvrables) hors temps de repos et durée de voyage dans une entreprise d'un pays de l'Union Européenne.**
- Le financement de ce dispositif est assuré par des fonds du programme européen Erasmus + et par une participation du Conseil Régional couvrant les dépenses relatives aux frais de voyage, de séjour et de préparation à la mobilité. Les établissements partenaires seraient bénéficiaires d'une subvention versée par la Région Grand Est pour leur permettre d'organiser la mobilité européenne de leurs apprentis.
- Sous réserve de cofinancement du dispositif par le programme Erasmus +, les mobilités européennes pourraient être réalisées à partir du **1er juin 2023 et ce jusqu'au 31 août 2024.**
- La gestion globale du projet serait assurée par la Région Grand Est pour le compte des CFA du territoire.

Les services de la Région Grand Est pourront vous accompagner dans vos démarches pour devenir partenaire éventuel du dispositif (création du compte EU Login, du code OID, complétion de la fiche de renseignements et signature de la lettre de mandat).

Pour les nouveaux participants au programme Erasmus +, les modalités de candidature se dérouleront en quatre étapes :

1. La création d'un compte EU Login, portail d'accès aux différents outils informatiques de la Commission Européenne. EU Login est un compte personnel composé d'un nom d'utilisateur (adresse électronique) et d'un mot de passe ;
2. La création d'un code OID (Organisation Identification Code) spécifique à votre établissement (organisme gestionnaire) sur le portail ORS (Organisation Registration System : <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration>),

indispensable pour participer directement ou indirectement au programme Erasmus+ (guide de création en pièce jointe) ;

3. Nous faire parvenir **d'ici le 30/01/2023** à escale@grandest.fr la fiche de renseignements dûment remplie ;
4. Une fois la fiche de renseignements reçue, nous vous transmettrons une lettre de mandat à nous retourner signée ultérieurement. La lettre de mandat, signée par le représentant légal de votre établissement, autorise le Conseil régional, organisme coordinateur, à agir en votre nom pour la mise en œuvre du dispositif.

Pour les établissements participant d'ores et déjà au programme Erasmus +, les modalités de candidature se dérouleront en trois étapes :

1. Vérifier l'exactitude des informations relatives à votre établissement (organisme gestionnaire) sur le portail ORS (<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registraton>) et les mettre à jour si besoin ;
2. Nous faire parvenir **d'ici le 30/01/2023** à escale@grandest.fr la fiche de renseignements dûment remplie ;
3. Une fois la fiche de renseignements reçue, nous vous transmettrons une lettre de mandat à nous retourner signée dans les meilleurs délais. La lettre de mandat, signée par le représentant légal de votre établissement, autorise le Conseil régional, organisme coordinateur, à agir en votre nom pour la mise en œuvre du dispositif.

Nous tenons à attirer votre attention sur l'importance du respect des consignes et des délais impartis pour nous permettre de mobiliser éventuellement ce dispositif et vous invitons à retourner les documents demandés dans les meilleurs délais auprès des services du Conseil Régional.

De plus, nous vous rappelons qu'en prenant part à ce consortium, vous vous engagez auprès de la Région Grand Est et des autres membres du consortium à réaliser les mobilités prévisionnelles que vous nous faites remonter. Dans le cas contraire, vous engagez la responsabilité de la Région auprès de l'agence Erasmus+, et vous risquez de pénaliser le partenariat lors des prochains appels à projet.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre implication dans ce projet.